

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE: ÇA AVANCE!!!

- > Parce que la santé des agents est primordiale
- Parce qu'il est légitime que l'employeur prenne sa part dans la protection de la santé des agents

LA CFDT s'est engagée pour obtenir une participation financière du ministère sur les contrats santé et les contrats prévoyance souscrits par les agents

## c'est pourquoi:

LA CFDT a signé l'accord de méthode le 3 juin 2021!

## LA CFDT a déjà obtenu :

➢ le remboursement de 15 euros par mois pour les agents titulaires d'un contrat santé conforme aux textes dès le 1 er janvier 2022 sur simple présentation d'une attestation établie par l'organisme auprès duquel ils ont souscrit leur contrat

## et maintenant :

La CFDT négocie et va continuer à négocier l'accord cadre pour obtenir la meilleure participation possible du ministère à la santé et à la prévoyance

LA CFDT AUX COTES DES AGENTS